



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 6 novembre 2018, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran**

Comme suite à ma lettre datée du 3 octobre 2018 (S/2018/891) relative à l'attaque terroriste perpétrée le 22 septembre 2018 dans la ville d'Ahvaz, en République islamique d'Iran, et en réponse à la lettre datée du 5 octobre 2018 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (S/2018/888) par le Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite, je tiens à appeler votre attention sur ce qui suit :

Dans sa lettre, le Représentant de l'Arabie saoudite s'est efforcé de détourner l'attention de l'indignation manifestée dans le monde entier au sujet du comportement déstabilisateur de son pays. La propagation dans la région de l'extrémisme et du terrorisme takfiri inspiré et financé par l'Arabie saoudite, ainsi que sa guerre illégitime contre le Yémen, qui a provoqué la pire crise humanitaire du monde, ne sont que deux exemples de la façon dont l'action déstabilisatrice de l'Arabie saoudite alimente l'insécurité et l'instabilité au Moyen-Orient.

Conformément à sa constitution, ainsi qu'à ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies, la République islamique d'Iran respecte pleinement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Toutefois, faire répondre de leurs actes les auteurs, organisateurs, bailleurs de fonds et commanditaires d'actes de terrorisme condamnables et les traduire en justice ne peut et ne saurait en aucune façon être considéré comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un État. À ce propos, il convient de rappeler l'appel lancé par le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 24 septembre 2018, dans laquelle il demandait à tous les États de coopérer activement avec les autorités compétentes de la République islamique d'Iran.

La République islamique d'Iran rejette et condamne avec la plus grande fermeté l'accusation infondée selon laquelle l'Iran donnerait « refuge aux terroristes les plus recherchés de la planète ». Le Royaume d'Arabie saoudite porte cette accusation ridicule alors que, selon des faits bien établis, un grand nombre de ces dits terroristes les plus recherchés de la planète sont des ressortissants saoudiens ou sont et ont été largement soutenus, tant sur le plan financier que sur le plan idéologique, par ce pays.

Il convient de souligner que les accusations fantaisistes contre la République islamique d'Iran qui figurent dans le document S/2018/705, et auxquelles se réfère le Représentant saoudien dans sa lettre, sont le fait de quelques États bien connus de la région qui pratiquent une politique d'hostilité à l'égard de l'Iran. L'Iran est victime d'actes de terrorisme soutenus depuis l'étranger et son rôle prépondérant dans la lutte



contre le terrorisme, en particulier au cours de ces dernières années en Syrie et en Iraq, est avéré.

En ce qui concerne les accusations infondées contre l'Iran qui figurent dans ladite lettre, notamment l'accusation selon laquelle l'Iran fournirait des missiles balistiques au Yémen, j'y ai déjà répondu en les rejetant catégoriquement dans mes précédentes lettres au Président du Conseil de sécurité datées des 8 août 2018 (S/2018/580), 4 juin 2018 (S/2018/533), 4 mai 2018 (S/2018/424), 12 avril 2018 (S/2018/343), 29 mars 2018 (S/2018/278), 21 février 2018 (S/2018/145) et 15 février 2018 (S/2018/123). J'ai également rejeté une allégation analogue faite par un allié de l'Arabie saoudite dans son agression contre le Yémen dans une lettre datée du 14 septembre 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2018/847).

À la différence de l'Arabie saoudite, qui privilégie une solution militaire à la crise au Yémen, la République islamique d'Iran a toujours préconisé un règlement pacifique de la crise depuis qu'elle a éclaté en 2015, comme il ressort des documents S/2015/263 et S/2017/949 du Conseil de sécurité. La communauté internationale devrait contraindre l'Arabie saoudite à mettre fin à ses actes irresponsables et à son entreprise de déstabilisation dans la région, notamment à son agression, à ses crimes de guerre caractérisés, et à l'utilisation « de la menace de la famine comme arme de guerre ».

Il est demandé au Royaume d'Arabie saoudite de revoir effectivement sa politique d'hostilité à l'égard du peuple iranien, d'observer le principe de bon voisinage, de respecter le droit international et d'éviter les politiques qui propagent la haine et le sectarisme dans la région et au-delà.

Un Moyen-Orient sûr, stable et prospère est le principe directeur de la politique régionale de l'Iran. La République islamique d'Iran a toujours demandé que les différends régionaux dans l'ensemble de la région du Golfe persique soient réglés par des voies diplomatiques, a proposé à cette fin la mise en place d'une instance régionale de concertation, et maintient cette proposition. La République islamique d'Iran est prête à entamer un dialogue sincère avec ses voisins afin de promouvoir la sécurité et la stabilité de la région.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Gholamali **Khoshroo**